

## Section 4.—Finances municipales\*

L'unité locale de gouvernement autonome a toujours été la caractéristique des sociétés démocratiques, particulièrement au Canada. La lutte pour le gouvernement parlementaire fut marquée naturellement d'une agitation en faveur de l'autonomie des cités et villes du Canada, et après que le gouvernement représentatif eût été accordé, un système complet de municipalités fut établi dans toute la vieille province de Canada subordonné à la loi municipale de 1849.† En vertu de l'attribution des pouvoirs déterminés par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord entre les gouvernements fédéral et provinciaux, la législation municipale, à cause de son caractère local, fut naturellement confiée aux provinces dont le mode respectif d'organisation municipale diffère beaucoup. Ainsi, dans l'Île du Prince-Edouard les seules municipalités érigées en corporations sont la cité de Charlottetown et sept autres villes. En Colombie Britannique sept des trente-trois cités ont une population de moins de 1,000 habitants, il n'y a pas une seule ville et on n'y compte que 19 villages. En outre, dans la même province, les districts ruraux sont pour la plupart administrés par la province et il n'y a que 28 municipalités rurales. Enfin, dans la Saskatchewan et l'Alberta, il existe des districts d'améliorations locales (territoires non encore organisés en municipalités rurales) où les taxes sont établies, perçues et dépensées par les gouvernements provinciaux. Toutefois, ces districts peuvent devenir des municipalités rurales autonomes; c'est pourquoi leurs statistiques figurent au tableau 49.

49.—Municipalités canadiennes, par catégorie et par province, 1938

Province	Cités	Villes	Villages	Comtés	Autres municipalités rurales	Distriets d'améliorations locales	Municipalités suburbaines	Total
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Île du P.-E.....	1	7	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	8
Nouv.-Ecosse.....	2	43	"	1	24	"	"	69
Nouv.-Brunswick..	3	20	2	15	Nil	"	"	40
Québec.....	26	107	303	76	1,048	"	"	1,560
Ontario.....	27	148	156	38 <sup>2</sup>	571 <sup>3</sup>	"	"	940
Manitoba.....	4	31 <sup>4</sup>	22	Nil	112	"	5	174
Saskatchewan.....	8	82	382	"	302	82	Nil	856
Alberta.....	7	53	146	"	151	240	"	597
Colombie Britann.	33	Nil	19	"	28	Nil	"	80
<b>Totaux.....</b>	<b>111</b>	<b>491</b>	<b>1,030</b>	<b>129</b>	<b>2,236</b>	<b>322</b>	<b>5</b>	<b>4,324</b>

<sup>1</sup> La Nouvelle-Ecosse a 18 comtés dont quelques-uns constitués en municipalités et d'autres subdivisés comme telles. <sup>2</sup> Il y a en tout 43 comtés géographiques, mais un certain nombre d'entre eux sont unis pour des fins municipales. <sup>3</sup> Connue sous le nom de townships. <sup>4</sup> Y compris le district municipal de Flin Flon.

**Produits de la taxation municipale.** ‡—A la suite d'emprunts accumulés dans le but de faire face aux conditions particulières à la dépression, l'avance sans relâche des charges d'intérêt à l'encontre de la taxation réalisable a entraîné dans certaines municipalités cette situation que les dépenses sont tout à fait disproportionnées aux recettes, en dépit du fait que la tendance des taux d'intérêt a été continuellement à la baisse. Dans de telles conditions, il est naturel que la taxation en général reçoive une attention particulière du public. De toutes les formes de taxation, l'imposition des taxes municipales—là où la taxe est appliquée sur les évaluations

\* Révisé par le Col. J. R. Munro, chef de la Branche des Finances du Bureau Fédéral de la Statistique. Cette Branche publie les statistiques financières des cités de 10,000 âmes et plus, ainsi que les détails de la dette obligatoire et des valeurs imposables des municipalités. Le chapitre XXVIII, Section 1, rubrique "Finances", contient une liste de ses publications.

† Voir dans l'Annuaire de 1922-23, p. 115, la naissance du système municipal dans l'Ontario.

‡ Voir le bulletin intitulé: "Taxes municipales imposées et perçues, par province" qu'on peut se procurer chez le Statisticien du Dominion.